

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/12/190

Objet : 190 - Marché n° VN VN24071 Contrat TPE Régies - CIB

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
Vu le code de la commande publique,
Vu la proposition présentée par la société CIB INGENIERIE,

Décide

- De signer le marché n° VN25003 - Contrat de maintenance des Terminaux de paiement électroniques, avec la société CIB Ingenierie, domiciliée 75, rue Francis de Pressense, 69100 VILLEURBANNE.

Le contrat prend effet à compter du 01/01/2025 pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Le montant annuel du contrat s'élève à 3 905 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 5 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241212-190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024
Publication : 12/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

